

BILAN DE COMPÉTENCES



*À la croisée des possibles,
je décide et j'agis !*



98 %*

SATISFACTION & RÉUSSITE



1^{ER} RDV GRATUIT
ET SANS ENGAGEMENT



100 % CONFIDENTIEL



3 FORMULES



MÉTHODE ÉPROUVÉE



OUTILS PERTINENTS

agora
SERVICES

passport d'avenirs ●●●●●●

BILAN DE COMPÉTENCES

Une consultante dédiée expérimentée dans l'accompagnement et la mobilité professionnelle
Un réseau d'entreprises pour vérifier les axes d'évolution retenus
Des outils et une méthode pour mener une réflexion efficace et décider de la suite de votre parcours



POURQUOI ?

Voici les objectifs de votre bilan de compétences :

- ☐ **Prendre du recul** par rapport à votre parcours professionnel
- ☐ Identifier vos compétences transférables pour **élargir vos cibles d'emploi**
- ☐ **Repérer vos forces et résistances**
Intérêts, personnalité, valeurs, ressources, mobilité, rémunération...
- ☐ **Vérifier la faisabilité de votre piste professionnelle** et la confronter à la réalité du terrain
Immersion, exploration documentaire, enquête professionnelle...
- ☐ **Vous inscrire dans une dynamique de changement** tant personnel que professionnel



COMMENT ?

Nous vous proposons les modalités suivantes :

En respect du cadre légal de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour *la liberté de choisir son avenir professionnel*, vous bénéficiez d'un accompagnement en 3 phases :

- 1 Phase préliminaire**
Elle consiste à clarifier vos besoins.
 - 2 Phase d'investigation**
C'est un temps consacré à l'analyse et aux recherches. En moyenne, les bénéficiaires effectuent 3 enquêtes-terrain au cours de leur bilan de compétences.
 - 3 Phase de conclusion**
Elle vous permet de construire les principales étapes de la mise en œuvre de votre projet, suivant un calendrier défini.
 - 4 Un RDV de suivi à 6 mois est planifié**
100% de reprise de contact par notre consultante.
- ☒ **Une évaluation co-construite et continue**, au regard de vos objectifs.

La réalisation du bilan de compétences nécessite votre consentement. Nous garantissons une posture de neutralité et de confidentialité de la part de votre consultante.



POUR QUI ?

Toute personnes souhaitant :

- ☐ Faire le point sur sa carrière et ses possibilités d'évolution.
- ☐ Construire son projet professionnel.
- ☐ Prioriser sa santé face à la réalité de l'emploi.
- ☐ Changer de métier ou d'environnement professionnel.

PRÉREQUIS : Ne pas avoir bénéficié d'un financement de bilan de compétences au cours des 5 années précédant votre demande (ex. : financement public par le CPF, l'État, une Région, France Travail, ou encore un financement privé par un Opco, un fonds d'assurance formation...)

*Une situation de handicap, une contrainte sociale et / ou personnelle, une difficulté de compréhension de la langue française ? Nos équipes peuvent étudier avec vous cette situation pour favoriser votre entrée en bilan de compétences. Notre référent handicap est joignable par e-mail : gclolus@agoraservices.fr
Pour toute autre situation particulière, contactez-nous depuis notre site Internet.*



COMBIEN ?

Le bilan de compétences s'adapte à votre rythme, disponibilité et autonomie.
À vous de choisir la formule (8 à 12 entretiens individuels en présentiel) qui vous convient le mieux :

3 formules au choix



ENERGISER
16 heures - 1 300 €



Confort
20 heures - 1 600 €



Sécurité
24 heures - 1 900 €

FINANCEMENTS POSSIBLES :

- ☐ **Votre Compte Personnel de Formation mobilisable et plafonné à 1 600 €** (voir Réglementation au dos), moncompteformation.gouv.fr > délai de démarrage de 11 jours après la validation de la demande.
- ☐ **Votre employeur** dans le cadre du plan de développement des compétences.
- ☐ **Autofinancement**



CONTACT

Contactez-nous vite pour nous rencontrer dans les prochains jours :

Agnès RAOUL

Consultante en Bilan de Compétences

06 81 60 18 47 araoul@agoraservices.fr

□ À LORIENT : 65 rue Beauvais (2^e étage)

□ À AURAY : 10 rue Marc Lucien (Résidence Jeunes)



Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre Internet :

agoraformation.bzh

< scannez-moi pour accéder directement à la fiche du bilan de compétences.

RÉGLEMENTATION

□ Selon le décret n° 2024-394 du 29 avril 2024 une participation obligatoire peut vous être demandée selon votre situation.

□ Décret n° 2026-126 du 24 février 2026 définissant les conditions d'éligibilité au compte personnel de formation des bilans de compétences mentionnés au 2° de l'article L. 6313-1 du code du travail (**au maximum 1 600 € de vos droits CPF, 1 bilan tous les 5 ans via le CPF, seules les heures d'accompagnement peuvent être facturées/financées**).



En 2025 :

98 % des bénéficiaires étaient satisfaits de leur accompagnement.

98 % des bilans finis ont atteint leurs objectifs.



V6 - 03/2026 | Ne pas jeter sur la voie publique. Conçu par l'association AGORA Services, 2A boulevard Franchet d'Esperey, 56100 LORIENT | SIRET 77784331900057 | n° TVA Intracommunautaire FR96777843319